

SOUS-PREFECTURE D'ISTRES

N° 2024/15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CARRY-LE-ROUET**

SEANCE DU 26 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars 2024, à 17 h 00,
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS,
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale
et des Familles

Date de la convocation : le 18 mars 2024

Nombre de membres	Les membres présents en séance :
En exercice : 13	M. CARPENTIER - Mme GUARINO - M. BARNAKIAN - Mme GUIONNET - Mme JULIEN
Présent(s) : 11	Mme BELGACEM - Mme BISSON-GUENOUN - Mme DAUBOL - M. POTAUX - M.SEGUIN - Mme TRIGNAN
Pouvoir(s) : 01	Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : M. LIVON à Mme BELGACEM
Absent(s) : 01	Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir :
Délibération comportant 2 pages	Le ou les membre(s) absent(s) : M. MARZA

Secrétaires de Séance :

Mme Armelle DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS
Mme Patricia GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU CCAS DE CARRY-LE-ROUET

Rapporteur : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS,

Conformément à l'article L.123-8 du Code de l'Action Sociale et de la Famille qui dispose que les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale,

M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, rappelle aux administrateurs du CCAS qu'un débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 a été délibéré en séance du 05 mars 2024.

M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, soumet à l'examen du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif de l'exercice 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Carry-le-Rouet équilibré comme suit :

BP 2024		
En euros	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	297 000.00 €	297 000.00 €
Section d'investissement	9 065.00 €	9 065.00 €
Toutes sections	306 065.00 €	306 065.00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l' UNANIMITÉ le budget primitif du CCAS Carry-le-Rouet pour l'exercice 2024, chapitre par chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement

- 12 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. »

**Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.**

POUR EXTRAIT CONFORME

FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 26 MARS 2024

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture
d'Istres
Le : 05 AVR. 2024
Et publication ou notification
09 AVR. 2024



Le Président du C.C.A.S.
René Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet